# COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Angoulême, le 22 août 2023

Mesdames et Messieurs les Adhérents du C.D.A.S. 16

# Voyage au SRI LANKA

Chers adhérents,

Le Comité Départemental d'Action Sociale a le plaisir de vous proposer un voyage au **SRI LANKA**, du mercredi 13 mars au vendredi 22 mars 2024, organisé par l'agence SYLTOURS. Ce circuit se déroulera suivant le programme ci-joint.

Le départ se fera en bus d'Angoulême via PARIS. Le vol (de nuit) sera direct de Paris à Colombo.

<u>Prix par personne</u>: 1 592 € pour l'adhérent

1 692 € pour le conjoint et les ayants droits 1 842 € pour les personnes extérieures (acceptées dans la limite de 40 personnes)

#### Ce prix comprend:

- L'aller/retour Angoulême Aéroport de Paris en bus
- Le vol aller-retour Paris-Colombo
- Les taxes aéroport et la surcharge carburant
- L'assistance aéroport au départ
- Les transferts aéroport hôtel aéroport
- L'hébergement en hôtel de 1ère catégorie sur la base chambre double
- Les repas selon programme
- Une gourde personnalisée. Thé ou café servi à chaque repas
- Les visites mentionnées au programme
- Un guide accompagnateur d'expression française sur place pendant tout le circuit
- Les assurances RC, annulation et assistance (accident rapatriement épidémie)
- Une réunion d'information avant le voyage avec remise de pochette

### Ce prix ne comprend pas :

- Les boissons (hors thé et café) et dépenses d'ordre personnel
- Le supplément chambre individuelle : 290 €
- Les pourboires aux guides et chauffeurs
- Le visa 52 €/personne à obtenir sur le site officiel eta.gov.lk (quelques jours avant le départ)

Le paiement pourra s'effectuer :

- <u>en deux fois</u> : 30 % par personne à l'inscription et le solde un mois avant la date de départ.

- <u>en 9 fois</u>, 1 versement de 30 % à l'inscription, et 8 virements effectués directement sur le compte du CDAS (d'octobre 2023 à mai 2024).

Le paiement en chèques vacances est également accepté.

Le nombre de personnes participant à ce voyage sera limité à **40**. En cas de dépassement, des critères de sélection seront retenus lors d'un conseil d'administration. Des personnes extérieures pourront éventuellement participer, au prix de 1 842 € par personne uniquement si le nombre de places maximum n'est pas atteint. Pour ces personnes, seul le paiement en 2 fois est possible.

Nous vous adressons ci-joint, un bulletin d'inscription à nous retourner <u>avant le 22 septembre 2023</u>, date limite d'inscription.

Une copie du passeport devra être fournie avec votre bulletin d'inscription.

<u>Attention</u>, le passeport doit être <u>en cours de validité 6 mois après la date</u> du retour.

Aucun vaccin n'est obligatoire selon l'ambassade du SRI LANKA. Nous vous conseillons toutefois de consulter votre médecin traitant en cas de pathologie particulière avant de vous engager.

En espérant que cette proposition retienne votre attention, nous vous prions de croire, Chers Adhérents, à nos sentiments les meilleurs.

La Présidente, Elisabeth VILLECHALANE

# COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

# ♦ Séjour au SRI LANKA ♦ Du 13 au 22 mars 2024

#### ૹૹૹ

## Bulletin d'inscription à retourner <u>avant le 22 septembre 2023</u>

NOM :	PRENOM :	
ADRESSE :		
	mail :	
COLLECTIVITE EMPLOYEUR :		
Nombre de Participants	Adhérent : conjoint et ayant droits : extérieurs :	1 592 Euros 1 692 € 1 842 €
Nom et prénom des participants :		
☐ Supplément chambre individuel	le (290 €)	
	TOTAL :	
	Paiement	
□ en deux fois : 30 % par personne un mois avant le départ	e à l'inscription (joindre chèque co	rrespondant) et le solde
	ar chèque, puis 8 versements (viren 16, notre RIB) sera transmis dans c	-
	Fait à,	le

Signature,